

LIVRE 1 (vers. 04)	LIVRE 2 (vers. 03)	LIVRE 3 (vers. 04)
<p><u>1. Adaptation terminologie – Réécriture texte :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • livre 1 : socles de prises de courant (socles de prise de courant) • livre 1 : enceinte(s) conductrice(s) (enceinte(s) conductrice(s) exiguë(s)) • livre 1 : dispositif(s) de protection de branchement (dispositif(s) de protection contre les surintensités du gestionnaire de réseau de distribution) • section 2.10.11. tableau 2.15. 4^{ème} ligne : vieillards (personnes âgées) • sous-section 4.2.1.2. alinéa 2 : unités d'habitation (installations domestiques) • sous-section 4.2.3.2. alinéa 8 : prises de courant (socles de prise de courant) • sous-section 4.2.3.4. point c2 alinéa 4 2^{ème} tiret : lieux (installations) • sous-section 4.2.4.1. point a alinéas 2 et 3 : texte • sous-section 4.2.4.4. titre et 1^{er} alinéa : lieux (installations) • sous-section 4.3.3.4. point b alinéa 3 point 3 1^{er} tiret : prises de courant (socles de prise de courant) • sous-section 4.3.3.7. point a tableau 4.10. 2^{ème} ligne : texte • sous-section 4.4.3.3. alinéa 1^{er} 1^{er} tiret : prise de courant (socle de prise de courant) 	<p><u>1. Adaptation terminologie – Réécriture texte :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • livre 2 : enceintes conductrices (enceintes conductrices exiguës) • section 2.10.11. tableau 2.15. 4^{ème} ligne : vieillards (personnes âgées) • sous-section 4.3.3.4. point b alinéa 3 point 3 1^{er} tiret : prises de courant (socles de prise de courant) • sous-section 4.3.3.7. point a tableau 4.6. 2^{ème} ligne : texte 	<p><u>1. Adaptation terminologie – Réécriture texte :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • livre 3 : socles de prises de courant (socles de prise de courant) • livre 3 : enceintes conductrices (enceintes conductrices exiguës) • section 2.10.11. tableau 2.15 4^{ème} ligne : vieillards (personnes âgées) • sous-section 4.2.3.2. alinéa 5 2^{ème} tiret : prises de courant (socles de prise de courant) • sous-section 4.2.3.4. point c2 alinéa 4 : lieux non-domestiques (installations non-domestiques) • sous-section 4.3.3.4. point b alinéa 3 point 3 1^{er} tiret : prises de courant (socles de prise de courant) • sous-section 4.3.3.7. point a tableau 4.9. 2^{ème} ligne : texte • sous-section 4.4.4.3. alinéa 1^{er} 1^{er} tiret : prise de courant (socle de prise de courant) • sous-section 5.2.1.1. point b tableau 5.1. : 1 et 0,75 (0,75) • sous-section 5.2.6.1. alinéas 1^{er} et 2 : prises de courant (socles de prise de courant) • sous-section 5.2.6.2. point c alinéa 3 1^{er} tiret : prises de courant (socles de prise de courant) • sous-section 5.2.10.4. point d alinéa 4 : prises de courant (socles de prise de courant) • sous-section 5.3.3.5. titre et alinéas 1^{er} et 2 :

LIVRE 1 (vers. 04)	LIVRE 2 (vers. 03)	LIVRE 3 (vers. 04)
<ul style="list-style-type: none"> • sous-section 4.4.4.2. : des installations électriques des lieux domestiques (des installations domestiques) • sous-section 4.4.4.2. : des conducteurs (des conducteurs actifs) • sous-section 5.2.1.2. tableau 5.1. : 1 et 0,75 (0,75) • sous-section 5.2.6.1. alinéas 1 et 2 : prises de courant (socles de prise de courant) • sous-section 5.2.6.2. point c alinéa 3 1^{er} tiret : prises de courant (socles de prise de courant) • sous-section 5.2.9.6. alinéa 3 : prises de courant (socles de prise de courant) • sous-section 5.2.9.12. point a alinéas 1^{er} et 2 : lieux (installations) • sous-section 5.2.9.13. point a : lieux (installations) • sous-section 5.2.9.13. points b2 et c2 : locaux (installations) • sous-section 5.2.9.13. point b14 : texte • sous-section 5.3.3.4. titre et alinéas 1^{er} et 2 : prises de courant, prises (socles de prise de courant) • sous-section 5.3.3.5. point a alinéa 4 8^{eme} tiret : texte • sous-section 5.3.4.2. point g alinéa 2 : dans les lieux domestiques et dans ceux (dans les installations domestiques et dans les lieux) 		<p>prises de courant, prises (socles de prise de courant)</p> <ul style="list-style-type: none"> • sous-section 5.3.5.2. titre et alinéa 1^{er} : prises de courant, prises (socles de prise de courant) • sous-section 5.3.5.3. point f : dispositif de protection à courant différentiel-résiduel et le danger des composantes continues

LIVRE 1 (vers. 04)	LIVRE 2 (vers. 03)	LIVRE 3 (vers. 04)
<ul style="list-style-type: none"> • sous-section 5.3.5.1. point b alinéa 2 : dans les installations électriques des lieux (dans les installations domestiques) • sous-section 5.3.5.2. titre et point a titre et 1^{er} alinéa : prises, prises de courant (socles de prise de courant) • sous-section 5.3.5.3. point f : dispositif de protection à courant différentiel-résiduel et le danger des composantes continues • sous-section 5.3.5.3. point h alinéa 2 : dans les lieux domestiques (dans les installations domestiques) • sous-section 5.3.5.5. point a alinéa 1 : texte • sous-section 5.3.5.5. point e alinéa 2 : texte • sous-section 5.3.6.1. : aux installations électriques dans les lieux domestiques (aux installations domestiques) • sous-section 5.4.2.1. point b1.5 : texte • sous-section 5.4.2.1. point b6 : texte • sous-section 5.4.2.1. point c1 : texte • sous-section 5.3.4.6. alinéa 3 : lieux (installations) • sous-section 7.1.4.3. tableau 7.2. 2^{ème} et 4^{ème} colonne : TB+TBT pour le matériel admis (BT+TBT pour le matériel admis), prises de courant BT (socles de prise de courant BT) • sous-section 8.4.2.2. point d alinéa 1^{er} 2^{ème} tiret 1^{er} tiret : prises (socles de prise de courant) 		

LIVRE 1 (vers. 04)	LIVRE 2 (vers. 03)	LIVRE 3 (vers. 04)
<ul style="list-style-type: none"> • section 9.16. alinéa 5 : lieux (installations) 		
<p><u>2. Adaptation prescription :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • sous-section 2.2.1.1. : définition installation domestique • chapitre 2.13. : symboles graphiques (schéma unifilaire et plan de position d'une installation domestique) • sous-section 3.1.2.1. point a : schémas, plans et documents d'une installation domestique • sous-section 3.1.2.1. point e : schémas, plans et documents pour les parties communes d'un ensemble résidentiel • sous-section 3.1.2.2. point a : indication des sources sur le schéma unifilaire d'une installation domestique • sous-section 3.1.2.3. point a : indication des sources sur le plan de position d'une installation domestique • sous-section 3.1.3.3. point c : repérage des tableaux de répartition et de manœuvre pour les parties communes d'un ensemble résidentiel • sous-section 4.2.3.2. alinéa 3 : prise de terre pour des parties communes d'un ensemble résidentiel 	<p><u>2. Adaptation prescription :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • section 7.1.1. alinéa 3 : domaine d'application chapitre 7.1. 	<p><u>2. Adaptation prescription :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • sous-section 5.3.5.5. point i : dispositif de protection contre les surintensités du gestionnaire de réseau de distribution pour les raccordements à basse tension

LIVRE 1 (vers. 04)	LIVRE 2 (vers. 03)	LIVRE 3 (vers. 04)
<ul style="list-style-type: none"> • sous-section 4.2.3.4. point c2 alinéa 2 : interdiction temporisation des dispositifs de protection (schéma de mise à la terre TT) • sous-section 4.2.3.4. point c2 alinéa 4 : valeur DDR et prise de terre d'application pour des parties communes d'un ensemble résidentiel (schéma de mise à la terre TT) • sous-section 4.2.4.3. point a : protection contre les chocs électriques par contacts indirects dans les installations domestiques • sous-section 4.2.4.4. point e : protection contre les chocs électriques par contacts indirects dans des parties communes d'un ensemble résidentiel • sous-section 4.3.3.5. point c alinéa 2 : interdiction du schéma TN-C dans les parties communes d'un ensemble résidentiel • sous-section 4.4.1.5. alinéa 4 et tableau 4.11. : 0,5 et 0,75 mm² • sous-section 5.2.9.15. point b alinéa 1^{er} 4^{ème} tiret : autorisation pose sur isolateurs en TBT dans des installations domestiques • sous-section 5.3.5.1. point a alinéa 3 : considération de la norme enregistrée par le NBN (tableaux des installations domestiques) • sous-section 5.3.5.1. point c alinéa 1^{er} : accessibilité des tableaux de répartition et de manœuvre dans les installations domestiques 		

LIVRE 1 (vers. 04)	LIVRE 2 (vers. 03)	LIVRE 3 (vers. 04)
<ul style="list-style-type: none"> • sous-section 5.3.5.2. point b : règles spécifiques pour les installations domestiques (socle de prise de courant et éclairage) • sous-section 5.3.5.3. point a : choix des dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel dans des installations domestiques • sous-section 5.3.5.5. point a alinéa 2 : considération de la norme enregistrée par le NBN (éléments de calibrage des dispositifs de protection dans des installations domestiques) • sous-section 5.3.5.5. point e alinéa 3 4^{ème} tiret : considération de la norme enregistrée par le NBN (marquage des DDR dans des installations domestiques) • sous-section 5.3.5.5. point j : dispositif de protection contre les surintensités du gestionnaire de réseau de distribution pour les raccordements à basse tension • sous-section 5.4.2.1. b3 : longueur minimale pour le conducteur métallique enfoui horizontalement dans le sol (prise de terre dans des installations domestiques) • sous-section 5.4.2.1. b7 : longueur minimale pour le conducteur métallique enfoui verticalement dans le sol (prise de terre dans des installations domestiques) 		

LIVRE 1 (vers. 04)	LIVRE 2 (vers. 03)	LIVRE 3 (vers. 04)
<ul style="list-style-type: none"> • sous-section 6.5.7.2. point b5 : dérogations de la section 6.5.8. d'application • section 6.5.8. : dérogations d'application sur les installations domestiques et non-domestiques réalisées à partir du 1.06.2020 lors de la visite de contrôle • section 7.102.1. alinéa 3 : domaine d'application chapitre 7.102.1. • chapitre 8.2. : dérogations d'application sur les installations domestiques réalisées avant le 1^{er} juin 2020 		
<p><u>3. Suppression texte :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • sous-section 2.2.1.1. : définitions unité d'installation, lieu domestique et lieu non-domestique • sous-section 5.3.4.2. point f alinéa 1^{er} : « aux bornes de la prise de courant » • sous-section 5.3.5.2. point a alinéa 5 : texte concernant l'installation des socles fixes de prise de courant à raccordement à l'arrière • section 6.3.7. point c 4^{ème} tiret : « : unité d'habitation (maison, appartement, autres...), parties communes d'un ensemble résidentiel » • sous-section 6.4.6.4. point b1 point f : « : unité d'habitation (maison ou appartement) 	<p><u>3. Suppression texte :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • section 6.3.7. point c 4^{ème} tiret point 1 : « : unité d'habitation (maison, appartement, autres...), unité de travail domestique, parties communes d'un ensemble résidentiel 	<p><u>3. Suppression texte :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • sous-section 5.3.4.1. point f alinéa 1^{er} : « aux bornes de la prise de courant » • section 6.3.7. point c 4^{ème} tiret point 1 : « : unité d'habitation (maison, appartement, autres...), unité de travail domestique, parties communes d'un ensemble résidentiel »

LIVRE 1 (vers. 04)	LIVRE 2 (vers. 03)	LIVRE 3 (vers. 04)
<p>ou parties communes d'un ensemble résidentiel</p> <ul style="list-style-type: none"> • sous-section 6.5.7.2. point b1 point d : « : unité d'habitation (maison ou appartement) ou parties communes d'un ensemble résidentiel • sous-section 8.3.1.1. : 1^{er} alinéa (locaux visés) • sous-section 8.3.2.2. point 4 : 1^{er} alinéa (locaux visés) • section 8.4.3. alinéa 1^{er} : « d'unité d'habitation ou des parties communes » • section 8.4.4. : 1^{er} alinéa (locaux visés) 		